



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

**AP CP RENOVATION DU SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :
CREATION**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Julian PONDAVEN .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.023

AP CP RENOVATION DU SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : CREATION

Rapporteur : Yves GUYOT

La modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour le regroupement des services techniques scinde le projet entre la restructuration du site de Saint-Gilles et la rénovation du CTM.

Il s'agit de réhabiliter le CTM actuel en pôle bâtiment, Aires de Jeux et Moyens Généraux en site occupé pour 27 agents concernés afin de créer un pôle Bâtiment, Aires de jeux et Moyens Généraux au CTM pour un coût opération estimé à 2,7M €.

Les travaux qui seront réalisés au CTM débuteront dès 2025 par le remplacement de la toiture avec mise en place d'isolation performante. Les aménagements intérieurs et latéraux du bâtiment seront planifiés et gérés par maîtrise d'œuvre externe en relation directe avec les agents occupants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer l'AP CP relative à la rénovation du site du CTM comme suit :

	Création de l'AP : 24/10/2024
AP	2 700 000
CP	
2025	700 000
2026	400 000
2027	1 000 000
2028	600 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 7 octobre 2024,

Vu le rapport présenté en séance,

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20241024-D202410023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme relative à la rénovation la du site du CTM et la répartition des crédits de paiement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et 2 abstention(s) (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr